

autorisation, Adam, abbé d'Ainay, par lettres datées de Lyon, le 5 décembre 1384, fixa la rétribution annuelle à 6 gros tournois d'argent dont les 16 valaient un franc d'or. Ces 6 gros devaient être soldés dans les quatre ans qui suivraient la réception (1). Les dernières indulgences concédées par Clément VII, le furent en faveur de ceux qui visiteraient la chapelle du Saint-Esprit, le jour de sa consécration et les 7 jours suivants (2). Selon un état analysé dans l'inventaire des archives de la ville, le total général des indulgences accordées par les divers papes, à raison du pont, s'élevait déjà, au xiv^e siècle, à 4520 années et 205 jours (3).

Le 12 juin 1384, les consuls commirent le chanoine, Jean Pasturel, pour recevoir les émoluments de la nouvelle confrérie (4), et envoyèrent des délégués dans tous

solvere teneatur, plenam et liberam concedimus tenore presencium facultatem. Datum apud Castrum Novum Avinionis diocesis, XIII Kalend. novembris, pontificatus nostri anno sexto. P. Canser. » (*Arch. municipales*, série DD.)

(1) « Universis Christi fidelibus, Adam, Dei et apostolice sedis gracia humilis abbas monasterii Athanacensis Lugdunensis... Statuimus, ordinavimus, taxavimus, ordinamus etiam et taxamus quod unaquaque christicola et fidelis persona, que in confratrem dicte confratrie capelle Sancti Spiritus... recepta fuerit et admissa, pro quolibet anno quatuor annorum post ejus receptionem immediate sequentium sex grossos turonensium argenti de moneta hodie in regno Francie communiter currente, quorum turonensium sexdecim valent unum francum auri, in constructionem, reparationem dicti pontis Rodani in dicta civitate Lugdunensi consistentis convertendos dare et solvere teneatur. » (*Ibid.*)

(2) Invent. Chappe, t. XVI, p. 517, n° 14.

(3) *Ibid.*, p. 512, n° 19.

(4) *Arch. municipales*, copie moderne.